



Veille de **2022** sur les
catégories:
**l'incidence de
la pandémie.**

Analyse des tendances en matière
d'utilisation de médicaments pour
le traitement de la dépression, de
la douleur, du trouble lié à l'usage
de substances et de la prise en
charge du poids.

Table des matières

Introduction	3
La pandémie laisse sa marque sur la santé mentale	4
L'utilisation de narcotiques pour traiter la douleur ralentit.....	11
Les médicaments pour traiter le trouble lié à l'usage de substances connaissent un énorme essor.....	16
Les médicaments de prise en charge du poids devraient connaître une forte progression	23
Résumé	29



Introduction

Problèmes de santé mentale plus répandus, aggravation de la crise des opioïdes, hausse de la consommation d'alcool, gain de poids – les médias décrivent souvent ces tendances comme des conséquences de la pandémie de COVID-19. Est-ce vraiment le cas? Quelle est l'incidence de ces tendances sur les demandes de règlement soumises aux régimes privés d'assurance médicaments?

La réponse à ces questions mérite certaines nuances.

Toutes les tendances observées dans les catégories de médicaments utilisés pour traiter ces problèmes de santé étaient déjà présentes avant la pandémie. Une analyse des demandes de règlement dans la base de données de TELUS Santé comprenant 10,4 millions de personnes couvertes par un régime privé révèle que l'activité a pu connaître des soubresauts au cours de la première année de la pandémie, mais que les tendances préexistantes se sont rapidement rétablies et ont même été plus fortes en 2021.

À l'heure où nous sortons lentement de l'ombre de la pandémie, le rapport Veille de 2022 sur les catégories de TELUS Santé offre un résumé des renseignements que les fournisseurs de régimes privés d'assurance médicaments doivent connaître au sujet des médicaments pour traiter la dépression, la douleur (y compris les opioïdes), le trouble lié à l'usage de substances et l'obésité.

La pandémie laisse sa marque sur la santé mentale.

La pandémie semble avoir exacerbé l'utilisation d'antidépresseurs, qui croît de façon stable. Ces médicaments servent principalement à traiter la dépression, mais ils peuvent aussi être prescrits contre l'anxiété et comme traitement d'appoint de nombreux troubles tels que la douleur chronique, la migraine et l'insomnie.

Parmi l'ensemble des assurés qui ont soumis une demande de règlement en 2021, la proportion de ceux qui l'ont fait au moins une fois pour un antidépresseur a augmenté, une tendance constante depuis au moins cinq ans. Un réclamant sur cinq (20,0 %) a soumis une demande pour un antidépresseur en 2021, alors que cette proportion était de 15,1 % il y a cinq ans, soit en 2017. La plus forte augmentation de ce taux est survenue en 2020, année où il a fait un bond de 1,8 point, pour atteindre 18,3 %.

De même, 11,0 % de toutes les demandes de règlement traitées en 2021 concernaient des antidépresseurs, proportion qui était de 8,8 % en 2017. Encore une fois, la plus forte augmentation – de 1 point de pourcentage – a eu lieu en 2020 (de 9,5 % à 10,5 %).

Si l'on considère tous les assurés (qu'ils aient soumis ou non une demande), la proportion des demandes pour un antidépresseur est passée de 9,9 % en 2017 à 11,1 % en 2021.

Il est importe de souligner que ces tendances étaient apparues avant la pandémie. En 2019, le nombre de réclamants et de demandes pour des antidépresseurs avait augmenté de 11,5 % et 13 %, respectivement. De plus, les antidépresseurs ont consolidé il y a longtemps leur position dans le peloton de tête de leur catégorie de médicaments selon le montant admissible. En 2020, d'après le [Rapport 2021 sur les tendances et références canadiennes en matière de consommation de médicaments de TELUS Santé](#), ils se classaient au cinquième rang et représentaient 5,2 % du montant total admissible pour toutes les demandes de règlement.

Fait intéressant, le nombre de réclamants a augmenté de seulement 2,1 % en 2020, comparativement à 11,5 % en 2019. Cet écart est probablement dû à l'accès particulièrement limité aux professionnels de la santé durant la première année de la pandémie et peut-être aussi au fait que certaines personnes ont décidé d'attendre que la crise passe avant de consulter.





Par ailleurs, le nombre de demandes a augmenté de 12,7 % en 2020, ce qui semble indiquer clairement une hausse de l'utilisation d'antidépresseurs chez les personnes qui en prenaient déjà.

On constate également un écart du taux de croissance entre le nombre de demandes et celui des réclamants en 2021, mais à l'inverse. La croissance des demandes n'a pas changé (0,2 %), alors que le nombre de réclamants a augmenté de 7,3 %. Cela pourrait indiquer un retour aux niveaux d'utilisation habituels ou inférieurs à ces niveaux chez les personnes prenant déjà des antidépresseurs, ainsi qu'une possible utilisation à court terme de ces produits par de nouveaux réclamants.

À la fin de 2021, le montant admissible total des demandes de règlement pour des antidépresseurs avait augmenté de 5,4 % par rapport à 2020, s'établissant à 281,5 M\$. La hausse la plus importante a été observée en 2019 (12,3 %) en raison d'une croissance dans les deux chiffres à la fois du nombre de demandes de règlement (13,0 %) et du nombre de réclamants (11,5 %) comparativement à 2018. La baisse de 2,4 % constatée en 2018 est largement attribuable à l'adoption de politiques de tarification qui ont réduit le prix des antidépresseurs génériques et au nombre croissant d'options génériques offertes.

La hausse récente des montants admissibles est presque entièrement attribuable au volume plutôt qu'au coût des médicaments, car le montant admissible moyen par demande de règlement est passé de 43,58 \$ en 2017 à 38,03 \$ en 2020. L'an dernier, le montant admissible moyen pour un antidépresseur a augmenté pour la première fois depuis cinq ans, soit dans une proportion de 5,1 % (atteignant 39,98 \$).

Cependant, si l'on tient compte du nombre de réclamants, le montant admissible annuel moyen total par réclamant a légèrement diminué (-1,8 %) en 2021, s'établissant à 244,23 \$. Par comparaison, le montant admissible annuel moyen était de 254,05 \$ en 2017.

« Pour l'ensemble de la classe d'antidépresseurs, nous constatons que les produits les plus récents ont une part de marché relativement faible, explique Mark Jackson, pharmacien-conseil chez TELUS Santé. »



« L'utilisation élevée d'antidépresseurs génériques plus anciens suggère que les preneurs de régime atteignent une valeur maximale sur le plan de l'utilisation. Néanmoins, de nouveaux produits font leur entrée sur le marché et il est inévitable qu'ils remplaceront les médicaments actuels de certains patients ou seront prescrits comme premier traitement. Cela expliquerait probablement la faible augmentation du montant admissible moyen observée récemment. »

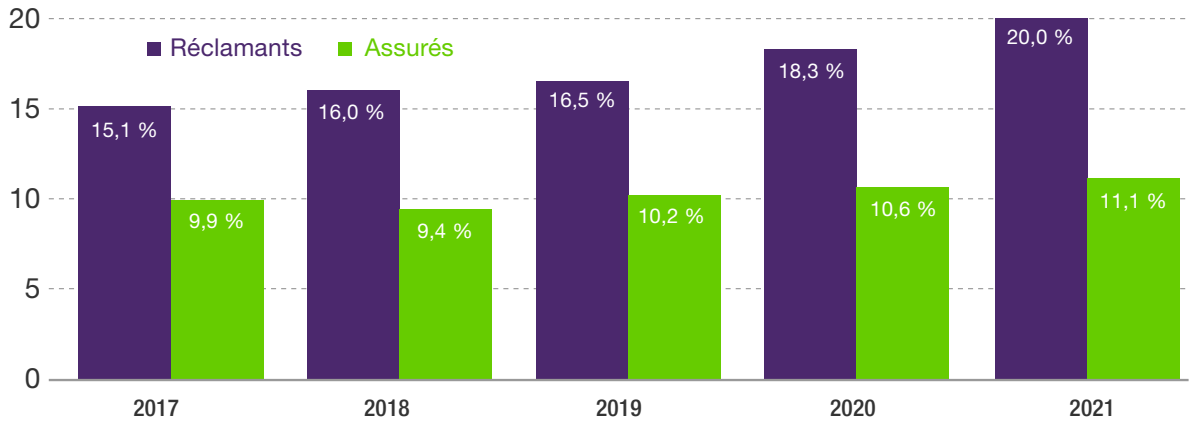
Les adhérents âgés de 40 à 64 ans continuent de représenter la majorité des réclamants. Toutefois, leur proportion a diminué, pour passer de 61,4 % en 2017 à 57,3 % en 2021. Parallèlement, la part de réclamants plus jeunes s'est accrue de façon constante au cours de la même période, passant de 38,6 % à 42,7 %. Voici quelques détails sur les changements observés dans ces tranches d'âge :

- Les réclamants âgés jusqu'à 19 ans représentaient 8,4 % de l'ensemble des réclamants en 2021, contre 7,1 % en 2017
- Les réclamants de 20 à 39 ans comptaient pour 34,3 % des réclamants en 2021, comparativement à 31,5 % en 2021

« La baisse dans la tranche d'âge de 40 à 64 ans est entièrement due à l'augmentation du nombre de réclamants plus jeunes, qui s'inscrit dans une tendance à long terme amorcée avant la pandémie, précise M. Jackson. « Il faut également tenir compte du fait que ces statistiques ne signifient pas nécessairement que les employés plus jeunes ont plus de difficultés que ceux des générations précédentes. Les efforts déployés pour lutter contre la stigmatisation et normaliser les conversations au sujet de la santé mentale pourraient faire une différence et inciter les gens à demander de l'aide plus rapidement. »



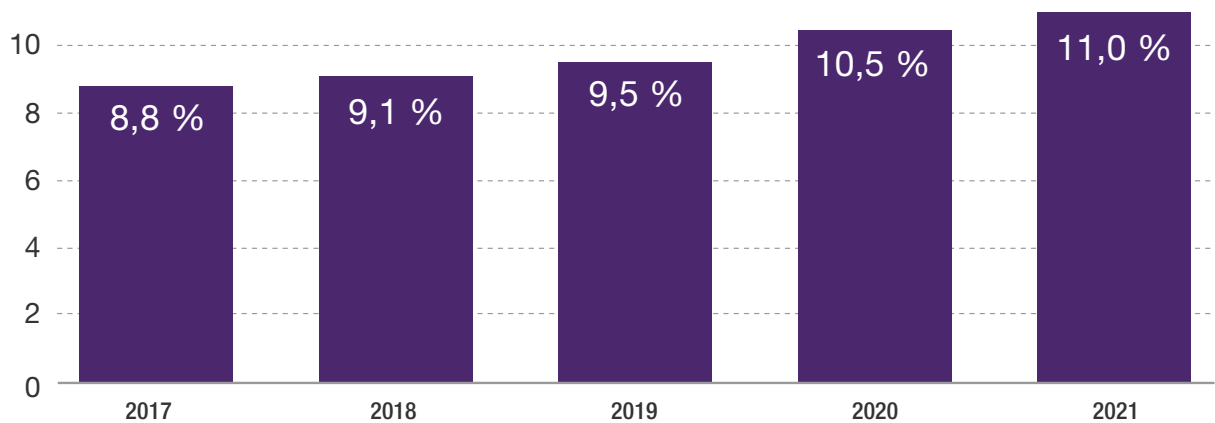
TABLEAU 1 | Antidépresseurs : Part de tous les réclamants et assurés, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



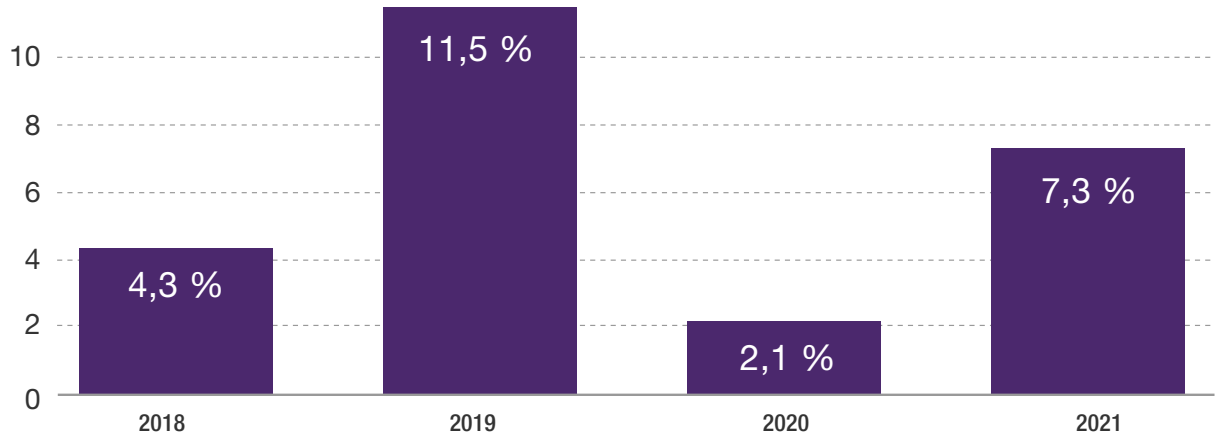
TABLEAU 2 | Antidépresseurs : Part de toutes les demandes de règlement, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



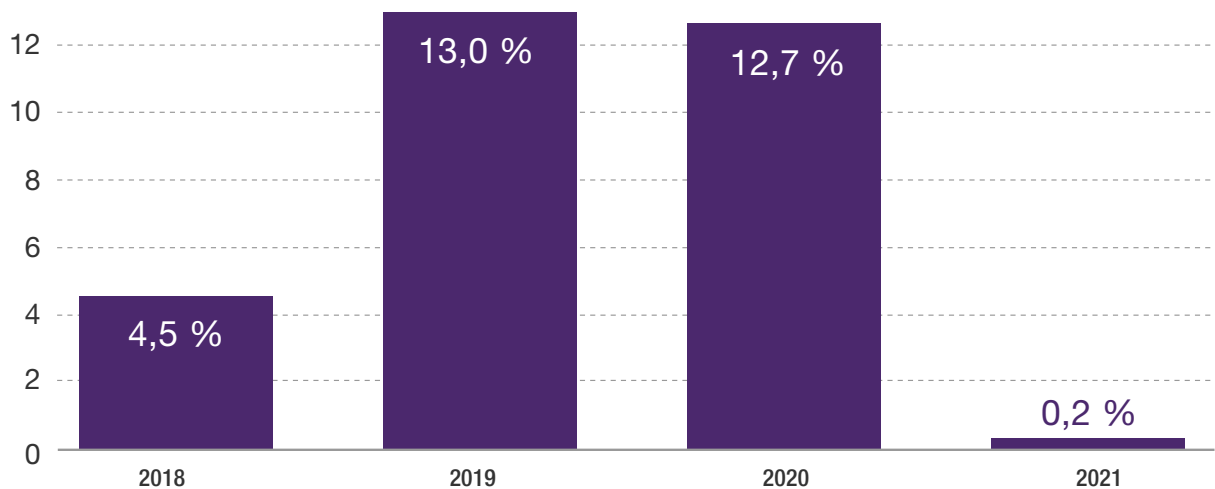
TABLEAU 3 | Antidépresseurs : Variation du nombre de réclamants, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



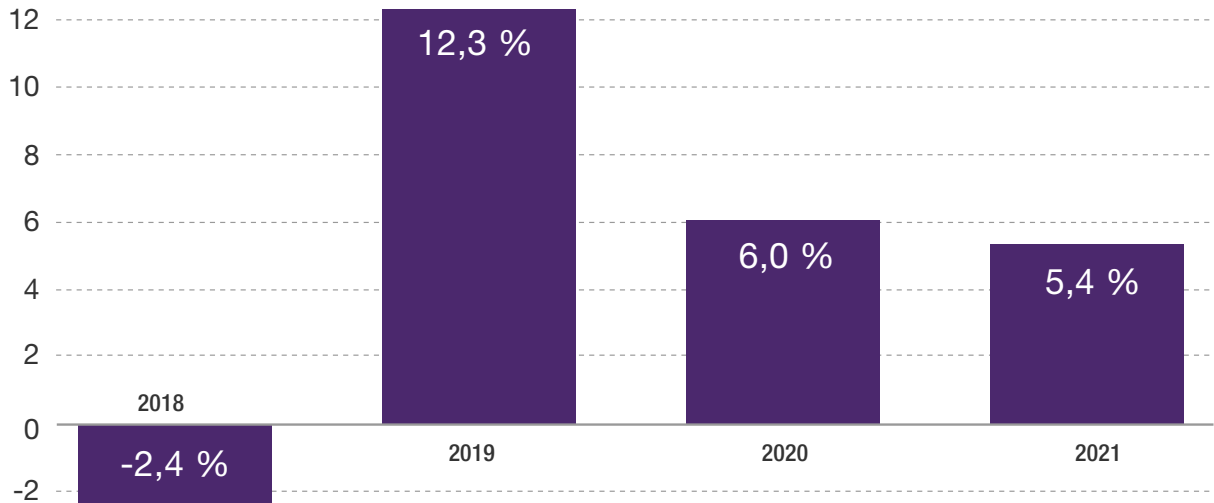
TABLEAU 4 | Antidépresseurs : Variation du nombre de demandes de règlement, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



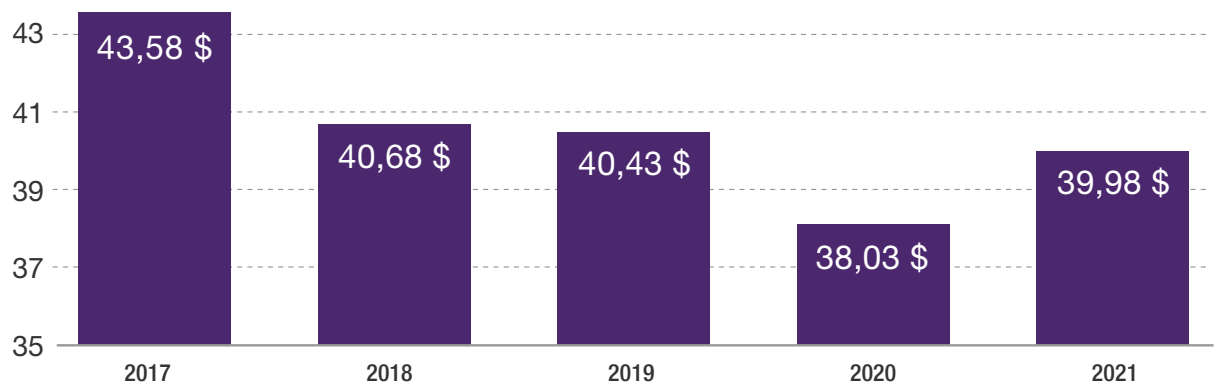
TABLEAU 5 | Antidépresseurs : Variation du montant admissible total, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



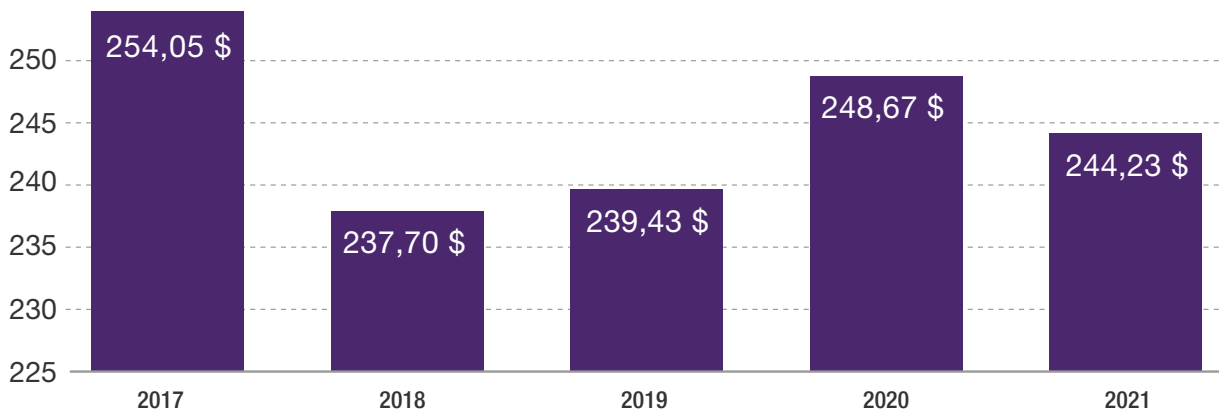
TABLEAU 6 | Antidépresseurs : Montant admissible moyen par demande de règlement, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



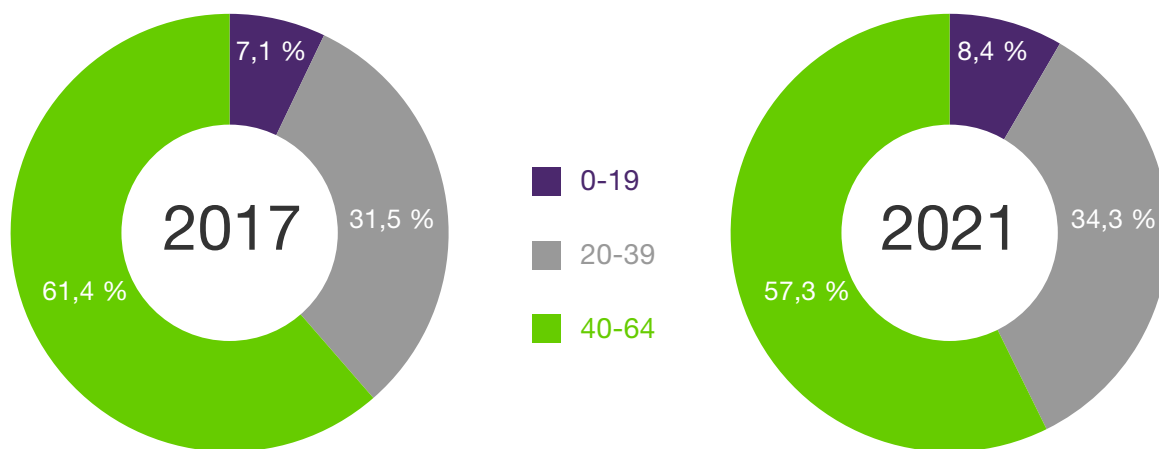
TABLEAU 7 | Antidépresseurs : Montant admissible annuel moyen par réclamant, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



TABLEAU 8 | Antidépresseurs : Nombre de réclamants par tranche d'âge, 2017 p/r à 2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



L'utilisation de **narcotiques pour traiter la douleur ralentit.**

De nombreux analgésiques narcotiques d'ordonnance, notamment des opioïdes, sont offerts au Canada pour traiter divers types de douleur aiguë ou chronique, qu'elle découle de l'extraction d'une dent, d'une chirurgie, d'une blessure ou d'une maladie chronique. La base de données de TELUS Santé compile les données de demandes de règlement liées à 61 analgésiques narcotiques et leur version générique, dont certains, comme l'oxycodone et le fentanyl, comportent des risques de dépendance.

Sur l'ensemble des réclamants en 2021, 10,3 % ont soumis au moins une demande pour un analgésique narcotique, en baisse par rapport au taux de 11,9 % observé il y a cinq ans. Cela représente 5,8 % de l'ensemble des assurés en 2021, comparativement à 7,8 % en 2017.

Cette catégorie comptait pour 4,1 % de toutes les demandes de règlement traitées en 2021, alors qu'elle représentait 5,2 % en 2017, et les réclamants ont présenté en moyenne 4,4 demandes de règlement en 2021, soit pratiquement le même nombre qu'en 2017.

Une analyse plus détaillée de la catégorie révèle que le nombre de réclamants évolue en dents de scie : il a diminué en 2018 (-6,3 %), n'a presque pas changé en 2019 (0,7 %), puis a chuté en 2020 (-12,9 %) pour enfin se stabiliser en 2021 (1,4 %).

Par ailleurs, le nombre de demandes de règlement a constamment diminué chaque année, particulièrement en 2020 (-7,9 %).

« Les plus grosses baisses observées en 2020 pourraient être attribuées à l'accès réduit aux services, notamment les procédures dentaires, durant la première année de la pandémie, et aux occasions moins nombreuses de se blesser accidentellement, car bon nombre de “sportifs du dimanche” ont dû rester chez eux durant les périodes de confinement, suppose M. Jackson. »

La diminution du volume de réclamants pourrait aussi s'expliquer par le fait que certains utilisateurs chroniques ont pu réduire ou cesser leur consommation d'opiacés addictifs en intégrant un médicament pour traiter le trouble lié à l'usage de substances à leur thérapie de soulagement de la douleur (voir la section « Les médicaments pour traiter le trouble lié à l'usage de substances connaissent un énorme essor »).

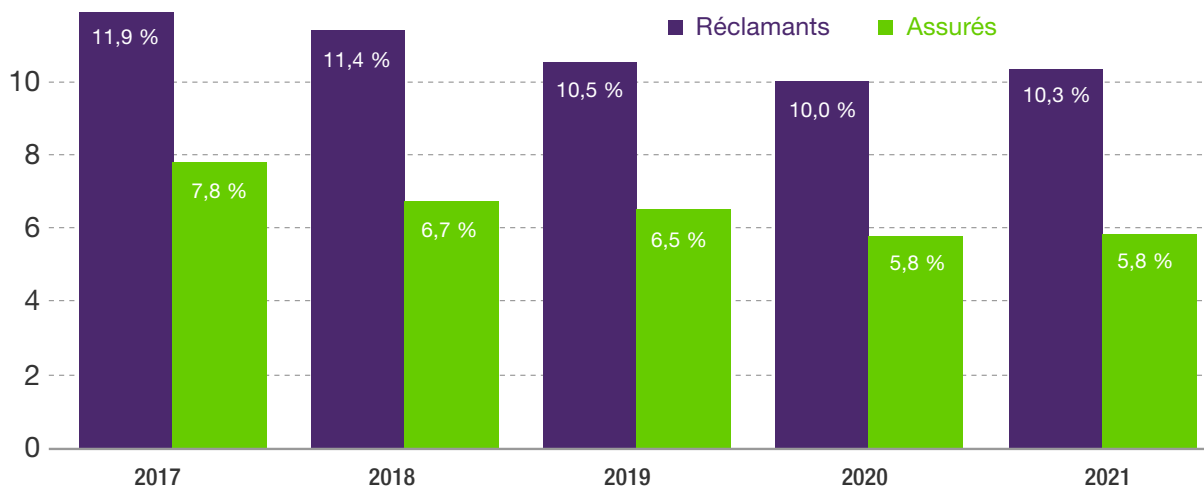
Le montant admissible total de toutes les demandes de règlement soumises a constamment diminué, passant de 96,0 M\$ en 2017 à 72,5 M\$ en 2021. Le montant admissible moyen par demande de règlement était de 27,63 \$ en 2021, comparativement à 30,96 \$ en 2017, tandis que le montant admissible annuel moyen par demande de règlement était de 121,70 \$ en 2021, en baisse par rapport à 134,23 \$ en 2017.

« Ces données pourraient indiquer que la demande de règlement typique concerne de petites quantités de produits peu coûteux, ce qui correspond à ce que l'on observe pour les affections aiguës de courte durée, » note M. Jackson.

Les opioïdes d'ordonnance contribuent-ils à aggraver la crise des opioïdes? Si l'on se fie à ces données, il n'y a pas de réponse claire à cette question. « Le fait que les données sont regroupées nous empêche de repérer les cas d'utilisation abusive », affirme M. Jackson. Il reste que la tendance à la baisse générale dans cette catégorie semble indiquer que l'ampleur de la toxicomanie par rapport à l'ensemble des demandes de règlement n'a pas augmenté.



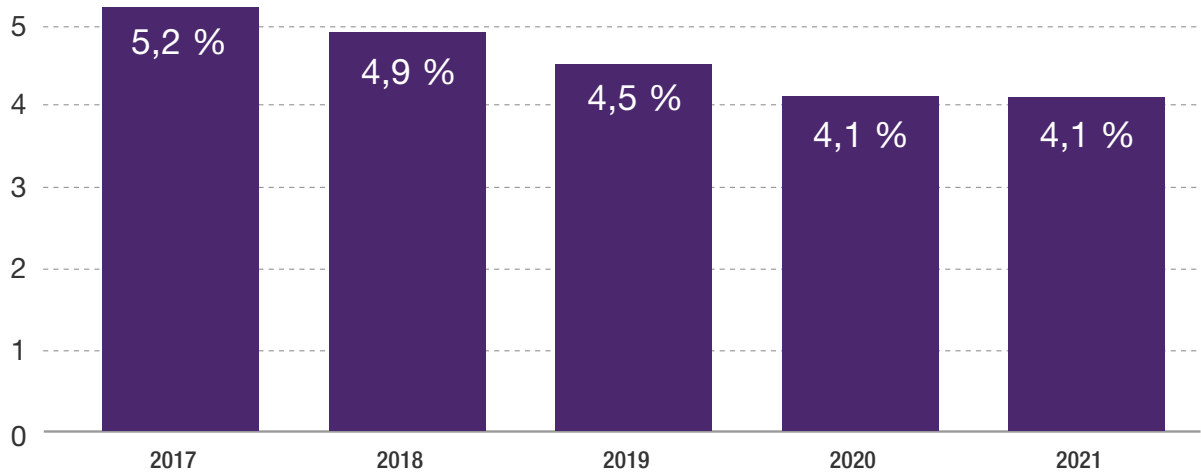
TABLEAU 9 | Analgésiques narcotiques :
Part de tous les réclamants et tous les assurés, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



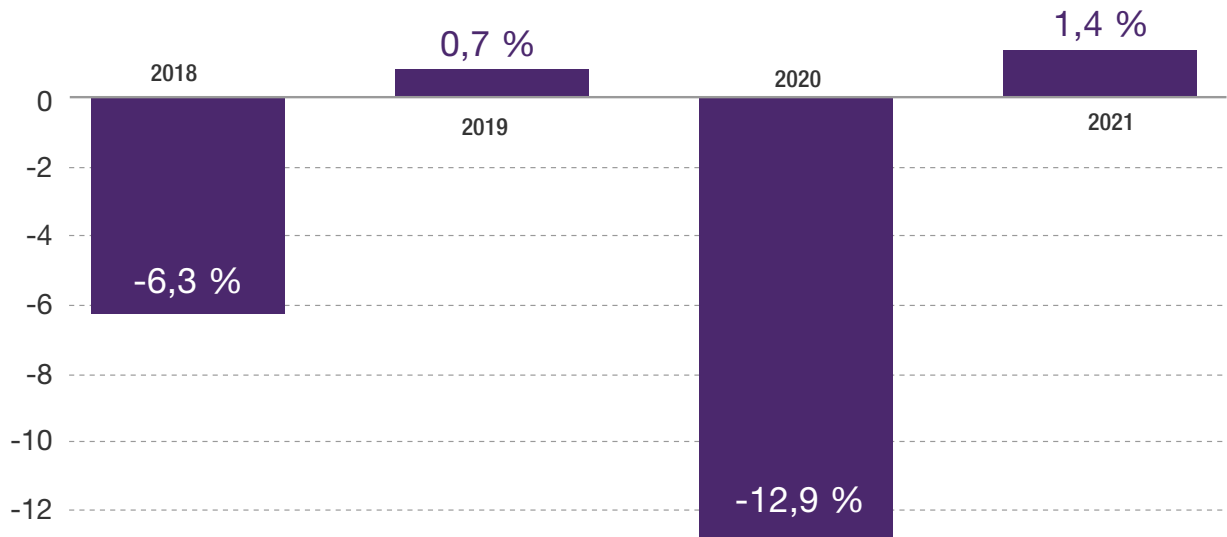
TABLEAU 10 | Analgésiques narcotiques :
Part de toutes les demandes de règlement, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



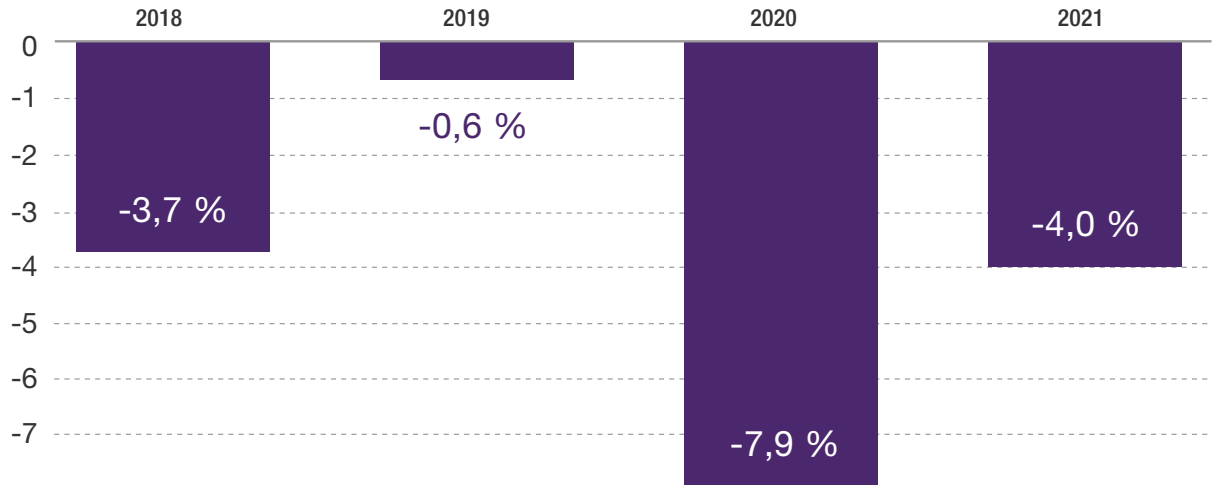
TABLEAU 11 | Analgésiques narcotiques :
Variation du nombre de réclamants, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



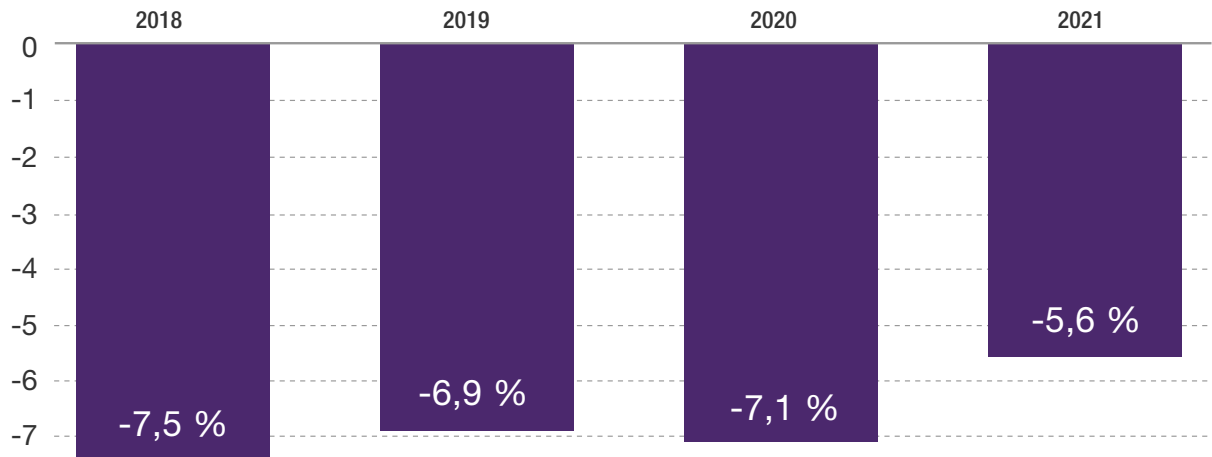
TABLEAU 12 | Analgésiques narcotiques :
Variation du nombre de demandes de règlement, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



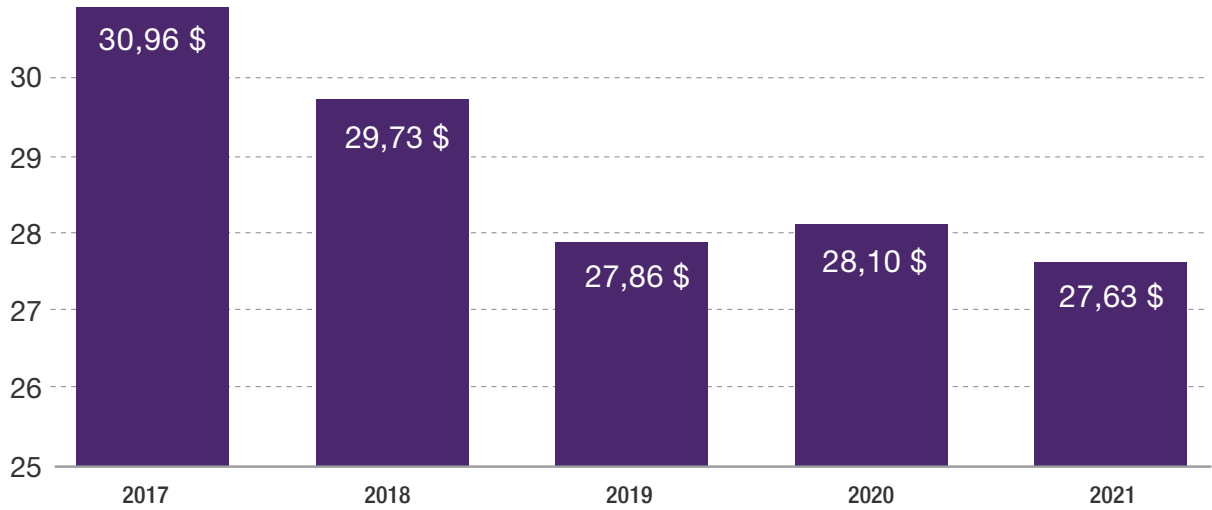
TABLEAU 13 | Analgésiques narcotiques : Variation du montant admissible total, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



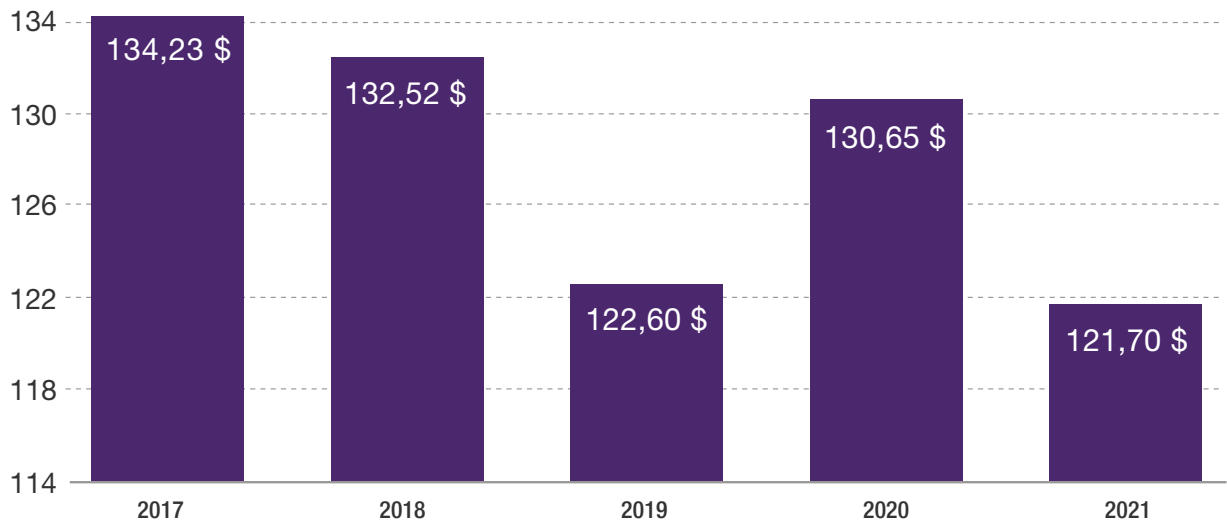
TABLEAU 14 | Analgésiques narcotiques :
Montant admissible moyen par demande de règlement, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



TABLEAU 15 | Analgésiques narcotiques :
Montant admissible annuel moyen par réclamant, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).




Les médicaments pour traiter le trouble lié à **l'usage de substances** connaissent un énorme essor.

Un nombre significativement plus élevé d'adhérents présentent des demandes de règlement pour des médicaments servant à traiter un problème de consommation d'alcool ou une dépendance aux opioïdes; cette tendance avait commencé bien avant la pandémie de COVID-19.

La présente analyse met l'accent sur les données des demandes de règlement de TELUS Santé pour quatre médicaments prescrits contre le trouble lié à l'usage de substances (TUS) : la méthadone et Suboxone—commercialisés dans les années 1970 et en 2007, respectivement—pour traiter la dépendance aux opioïdes, ainsi que ReVia (1997) et Campral (2007) pour traiter l'alcoolisme.

Le nombre de réclamants prenant l'un ou l'autre de ces quatre médicaments a augmenté de 31,7 % en 2018 et de 33,1 % en 2019. Comme pour bien d'autres catégories de médicaments, le nombre d'ordonnances a diminué durant la première année de la pandémie, même s'il affichait une croissance indéniable de 10,9 %. En 2021, le nombre de réclamants a augmenté de 18,5 %.

ReVia et ses versions génériques pour le traitement de l'alcoolisme arrivent en tête avec des taux de croissance de 49,8 % en 2018, de 46,8 % en 2019 et une augmentation de 32,6 % en 2021. De plus, en 2019, le nombre de réclamants pour ReVia et Campral a dépassé le nombre de réclamants pour la méthadone et Suboxone. Cet écart grandit sans cesse : à la fin de 2021, le nombre de réclamants pour des médicaments traitant l'alcoolisme était 59,1 % plus élevé que le nombre de réclamants pour des médicaments traitant le TUS (soit 1,6 réclamant pour le problème de consommation d'alcool pour chaque réclamant visant le TUS). Autrement dit, les adhérents actuels sont plus susceptibles de se tourner vers une pharmacothérapie pour contrôler un problème de consommation d'alcool plutôt qu'une dépendance aux opioïdes.



« La naltrexone, principal ingrédient de ReVia, réduit l'envie de consommer de l'alcool, précise M. Jackson. C'est un élément clé de la méthode Sinclair, qui semble gagner en popularité. Cette méthode est axée sur la modération, qui consiste à réduire graduellement la consommation d'alcool, plutôt que sur l'abstinence préconisée par des organisations comme Alcooliques Anonymes. »

Bien que les quatre médicaments utilisés pour traiter le TUS représentent actuellement moins du quart de un pour cent de tous les réclamants (0,32 %) et tous les assurés (0,18 %), leurs taux de croissance élevés d'une année à l'autre semblent indiquer qu'ils sont de plus en plus connus et nécessaires.



Un examen plus approfondi des deux médicaments utilisés pour traiter le TUS révèle la supériorité de Suboxone, qui a été associé à un nombre de réclamants plus de 15 fois plus élevé que la méthadone en 2021. Suboxone a connu deux années de croissance dans les deux chiffres en ce qui concerne le nombre de réclamants (23,0 % en 2018 et 25,8 % en 2019), suivi par un ralentissement notable en 2020 (6,6 %) et 2021 (2,4 %). Par ailleurs, le nombre de réclamants pour la méthadone a constamment diminué chaque année.

L'analyse des demandes de règlement pour l'ensemble de la catégorie fournit une perspective intéressante. Les demandes de règlement pour ReVia ont grimpé vigoureusement et de façon constante, leur taux de croissance allant de 24,4 % en 2021 à 60,7 % en 2019. Les demandes de règlement pour Campral, un autre type de médicament pour traiter l'alcoolisme, ont chuté rapidement en 2019 (-41,6 %) et 2020 (-31,5 %), puis sont remontées en flèche à raison de 368,8 % en 2021, comparativement à 2020 (même si elles représentaient seulement 1,2 % de toutes les demandes de règlement pour des médicaments traitant le TUS).

Parallèlement, le nombre de demandes de règlement pour Suboxone a diminué en 2020 et 2021 (-9,6 % et -16,2 %, respectivement), malgré le nombre plus élevé de réclamants au cours de ces années. Par conséquent, le nombre de demandes par réclamant pour Suboxone a considérablement diminué, passant d'une moyenne de 75,6 en 2017 à 42,1 en 2021. La méthadone a connu des baisses semblables du volume par réclamant, qui est passé de 61,7 en 2017 à 47,7 en 2021. En revanche, le nombre de demandes de règlement par réclamant pour les deux médicaments contre l'alcoolisme a été de 3,7 en 2021, n'ayant pratiquement pas changé par rapport à 2017 (3,4).



« La diminution du nombre de demandes pour les médicaments utilisés contre le trouble lié à l'usage d'opioïdes indique qu'un plus grand nombre de personnes recevant un traitement sont autorisées à en conserver de plus grandes quantités chez elles – ce que l'on appelle des “doses à emporter”, plutôt que d'avoir à se rendre à la pharmacie pour obtenir leur dose quotidienne, affirme M. Jackson. Cela entraîne une forte diminution des frais d'ordonnance, ce qui réduit par le fait même les coûts. »

En effet, le montant admissible annuel moyen par réclamant pour des médicaments traitant la dépendance aux opioïdes a baissé de 1 974,93 \$ en 2017 à 1 545,76 \$ en 2021 (-21,7 %). Par conséquent, malgré la croissance constante des réclamants pour Suboxone, le montant admissible total pour les deux médicaments utilisés à cette fin a diminué de 6,5 % en 2021.

Par ailleurs, étant donné les rendements solides de ReVia et Campral, le montant admissible total des quatre médicaments a augmenté de 2,0 % en 2021, pour atteindre 15,4 M\$. En 2017, ce montant était de 11,5 M\$, et malgré les récentes baisses du nombre de demandes par réclamant pour Suboxone et la méthadone, ces médicaments contre la dépendance aux opioïdes conservent la part du lion du marché : en 2021, leur part du montant admissible total était de 72,5 %, ou 11,2 M\$ sur le montant admissible total de 15,4 M\$ pour traiter le TUS.

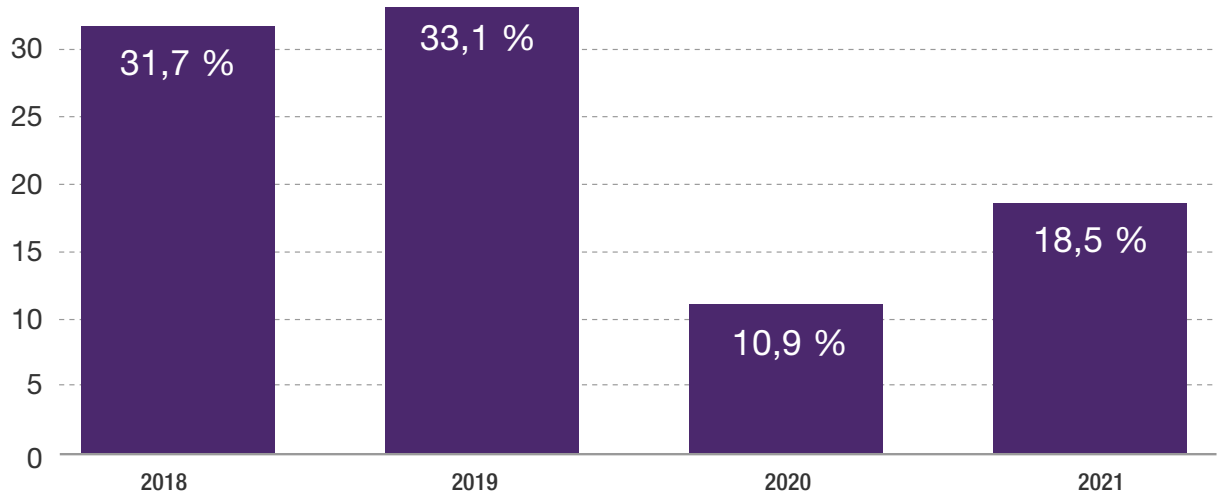
Le prix des médicaments génériques a clairement eu aussi un effet sur ReVia, pour lequel des versions génériques existent depuis 2015. De 2017 à 2021, le montant moyen par demande pour ReVia et ses équivalents génériques a diminué de plus de la moitié, passant de 200,19 \$ à 97,79 \$.

Suboxone, qui a aussi des versions génériques, a subi plus de fluctuations de prix au cours des cinq dernières années : le montant admissible moyen pour ce médicament a été de 37,84 \$ en 2021, ce qui est 32,4 % plus élevé que le montant de 28,57 \$ établi en 2017. La méthadone, qui était générique bien avant la période de cinq années visée par le présent rapport, a connu une hausse de 11,0 % de son montant admissible moyen par demande (17,22 \$ en 2021, comparativement à 15,51 \$ en 2017).

« L'activité des génériques de ReVia et Suboxone a pris son envol au cours des cinq dernières années, conclut M. Jackson. Le résultat net est une tendance à la baisse des prix, compensée par une augmentation du volume de réclamants. »



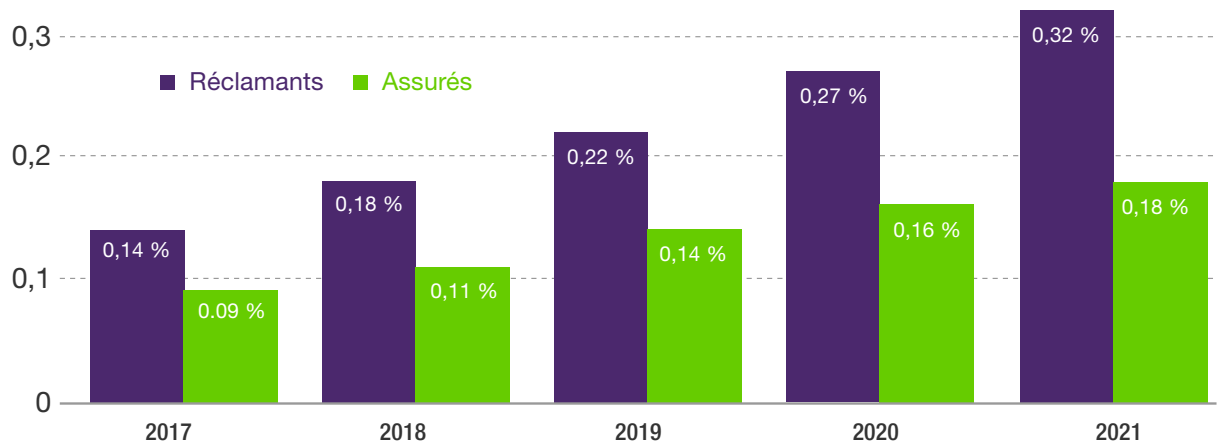
TABLEAU 16 | Médicaments pour traiter le trouble lié à l'usage de substances :
Variation du nombre de réclamants, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



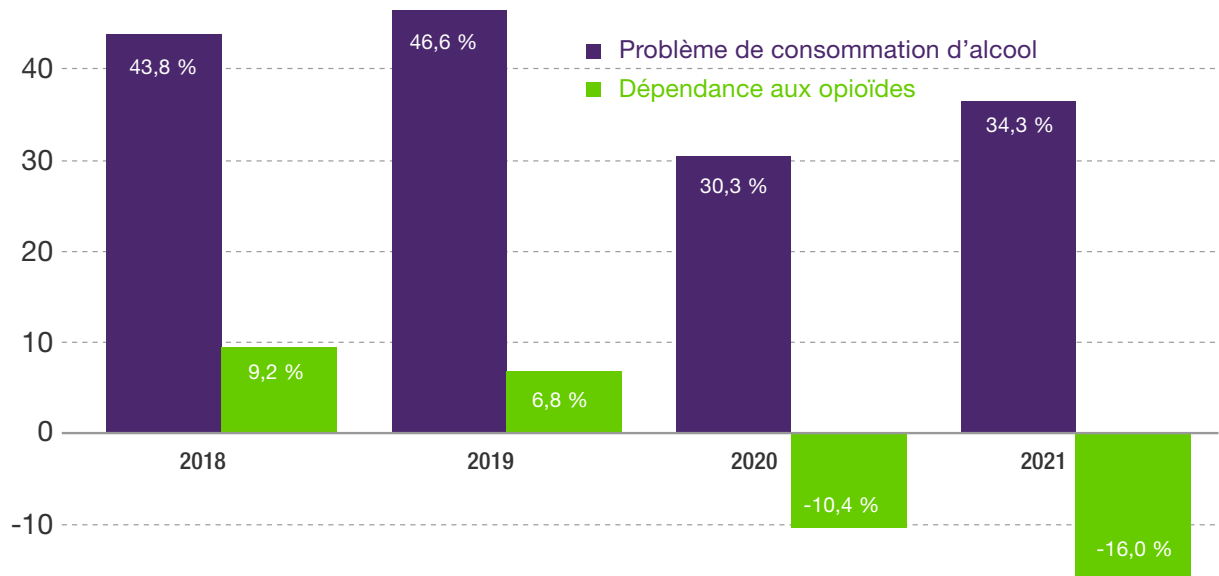
TABLEAU 17 | Médicaments pour traiter le trouble lié à l'usage de substances :
Part de tous les réclamants et tous les assurés, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



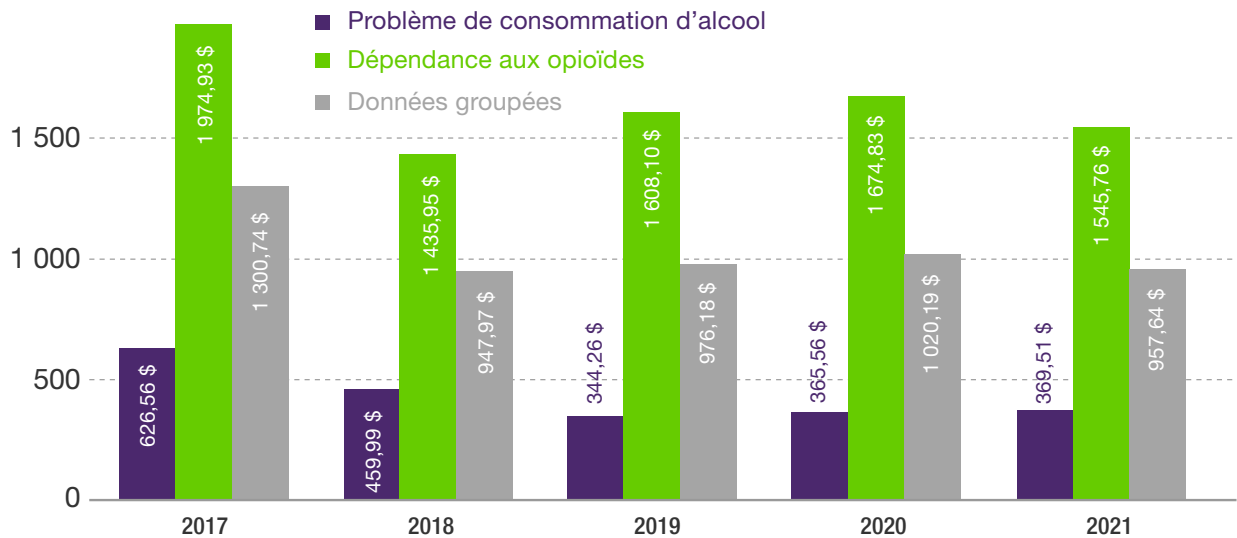
TABLEAU 18 | Médicaments pour traiter le trouble lié à l'usage de substances :
Variation du nombre de demandes de règlement, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



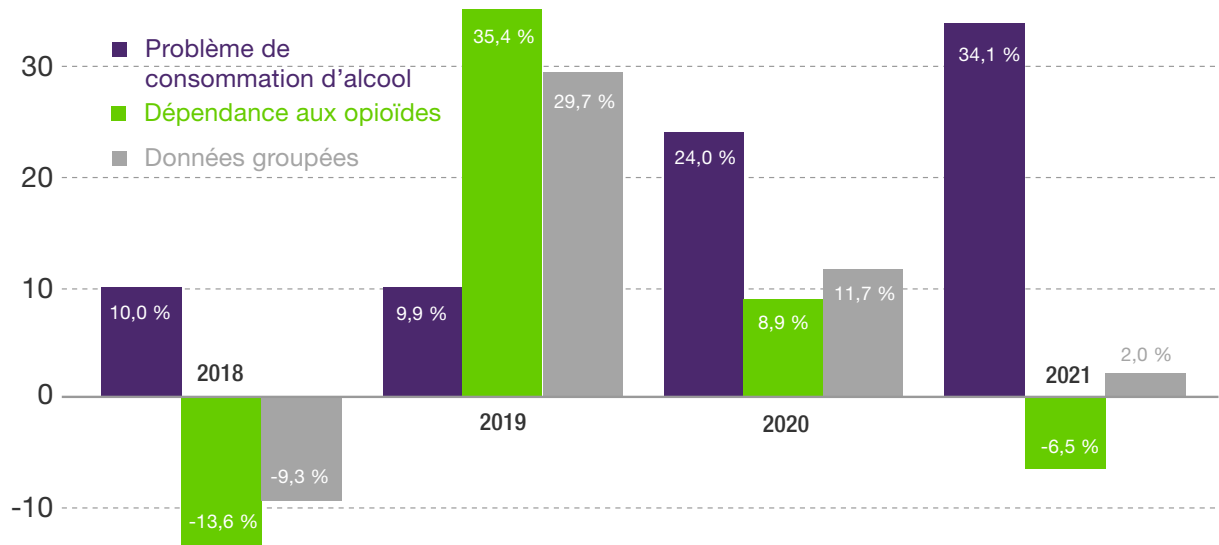
TABLEAU 19 | Médicaments pour traiter le trouble lié à l'usage de substances :
Montant admissible annuel moyen par réclamant, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



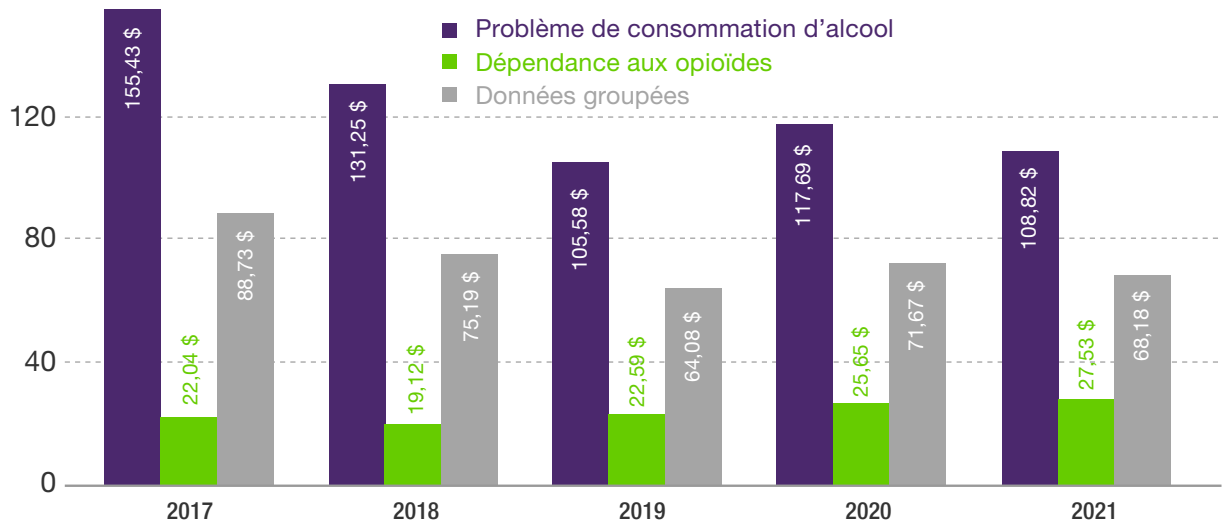
TABLEAU 20 | Médicaments pour traiter le trouble lié à l'usage de substances :
Variation du montant admissible total, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



TABLEAU 21 | Médicaments pour traiter le trouble lié à l'usage de substances :
Montant admissible moyen par demande de règlement, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



Les médicaments de **prise en charge du poids** devraient connaître une forte progression.

L'utilisation de Saxenda, un médicament pour la prise en charge du poids, a plus que doublé au cours des cinq dernières années. Il est l'un des trois médicaments offerts actuellement dans cette catégorie, et à la fin de 2021, il représentait 82,5 % du montant admissible total des demandes soumises au titre des régimes privés d'assurance médicaments. Sa croissance énergétique devrait se poursuivre, mais pourrait être ralentie cette année par le lancement très attendu d'un concurrent, Wegovy.

Saxenda et Wegovy sont tous deux des versions dérivées de médicaments utilisés pour traiter le diabète de type 2. Les données de TELUS Santé dans la catégorie du diabète semblent indiquer des taux d'ordonnances stables de Victoza (molécule mère de Saxenda) et d'Ozempic (molécule mère de Wegovy) pour des utilisations non approuvées, car pour certains réclamants, le nombre de demandes par année est supérieur aux lignes directrices visant les ordonnances pour le diabète. Cela pourrait signifier que ces médicaments sont aussi utilisés pour contribuer à la perte de poids, qui exige des doses plus élevées.

La prescription d'Ozempic pour des utilisations non approuvées a commencé un an après la commercialisation de cet antidiabétique, en 2018. Et même si Saxenda est offert pour la prise en charge du poids depuis 2015, il arrive encore que Victoza soit prescrit pour des utilisations non approuvées.

« L'utilisation à des fins non approuvées de Victoza et d'Ozempic, les molécules mères pour traiter le diabète, permet de contourner le fait que la plupart des régimes privés ne remboursent pas les médicaments pour la prise en charge du poids, les ayant toujours considérés comme des “médicaments de bien-être” optionnels, dit M. Jackson. Le recours aux programmes d'autorisation préalable dans ce domaine permet d'utiliser ces médicaments conformément à une approbation de Santé Canada. »



En 2004, l'Association médicale canadienne a déclaré que l'obésité est une maladie chronique et l'une des principales causes de nombreuses autres maladies chroniques telles que l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète de type 2, la dépression, l'arthrite et certains cancers. En 2020, Obésité Canada a publié sa première série de lignes directrices de pratique clinique nationales pour la prise en charge de l'obésité. Dans l'introduction de ce document, on peut lire que, même si la « thérapie nutritionnelle médicale », autrement dit la saine alimentation, est au cœur du traitement, « elle ne devrait pas être utilisée isolément pour la gestion de l'obésité... [mais plutôt] en association avec d'autres interventions (psychothérapeutiques, pharmacologiques et chirurgicales)¹. »

La ligne directrice sur la pharmacothérapie spécifie que Saxenda, Contrave (lancé en 2018) et Xenical (lancé en 1999) se sont avérés efficaces pour contribuer à la perte de poids dans le cadre de la prise en charge de l'obésité chronique². Wegovy, qui a été approuvé par Santé Canada après la publication des lignes directrices, finira par être ajouté comme quatrième option pharmacothérapeutique.

Ces lignes directrices précisent qu'une pharmacothérapie devrait être envisagée lorsque les changements comportementaux utilisés isolément sont inefficaces ou insuffisants. La pharmacothérapie est indiquée pour les personnes ayant reçu un diagnostic d'obésité et celles qui ont un excès de poids accompagné d'affections liées au poids (telles que l'hypertension artérielle).

Le groupe de patients potentiels pour ces produits est important. En 2018, 26,8 % des adultes canadiens pouvaient être considérés comme obèses et 36,3 %, comme ayant de l'embonpoint³.

1 Wharton S, Lau DCW, Vallis M, et al. L'obésité chez l'adulte : ligne directrice de pratique clinique. Canadian Medical Association Journal. 2020;192(49):19.

2 Pedersen SD, Manjoo P, Wharton S. Canadian Adult Obesity Clinical Practice Guidelines: Pharmacotherapy in Obesity Management (en anglais seulement). 4 août 2020 (publication en ligne). obesitycanada.ca/guidelines/pharmacotherapy.

3 Statistique Canada. Feuilles d'information de la santé – Embonpoint et obésité chez les adultes, 2018. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. 25 juin 2019; no de catalogue 82-625-X. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2019001/article/00005-fra.htm> (consulté le 20 février 2022).



Selon TELUS Santé, à la fin de 2021, un peu plus du quart de un pour cent (0,27 %) de tous les réclamants avaient présenté une demande concernant un médicament pour la prise en charge du poids. Cela représente seulement 0,15 % de tous les assurés. Bien que cette proportion soit très faible, la croissance dans cette catégorie est forte, puisque le nombre de réclamants avait augmenté de 19,9 % en 2019 et de 39,6 % en 2018. La pandémie a eu des répercussions, en ralentissant la croissance à 5,5 % en 2020, mais elles n'ont pas duré, puisque le nombre de réclamants a bondi de 46,0 % en 2021.

Saxenda arrive en tête dans cette catégorie. De 2017 à 2021, le nombre de réclamants et de demandes a augmenté de 151,1 % et 153,4 %, respectivement. Le nombre de réclamants pour Contrave a été supérieur à celui pour Xenical en 2021, après une présence de moins de quatre ans sur le marché. Soulignons que le nombre de réclamants pour Xenical semble stagner, probablement en raison des effets secondaires possibles de ce médicament plus ancien.

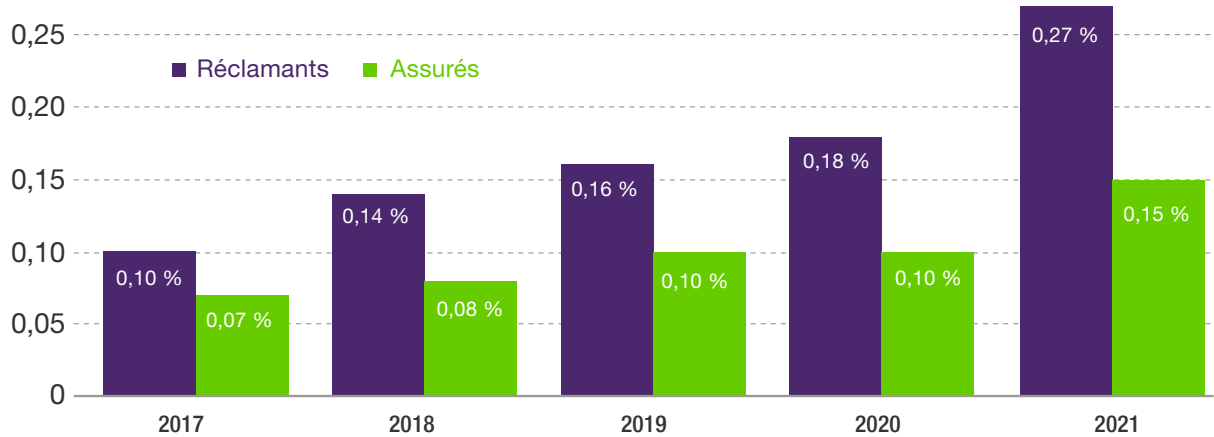
En 2021, le montant admissible moyen par demande a été de 495,80 \$ pour Saxenda, comparativement à 319,89 \$ pour Contrave et à 181,12 \$ pour Xenical. On ne dispose pas encore d'information sur le prix de Wegovy, mais il devrait être comparable à celui de Contrave et de Saxenda. Pour l'ensemble de la catégorie, le montant admissible moyen par demande a été de 332,27 \$ en 2021 alors qu'il avait été de 337,59 \$ en 2017. Sur une base annuelle, le montant admissible moyen par réclamant a été de 1540,97 \$ en 2021, ce qui est supérieur au montant de 1399,67 \$ pour 2017.

Le montant admissible total pour toutes les demandes de règlement a augmenté rapidement en 2021, soit dans une proportion de 40,9 %, pour atteindre 23,7 M\$. Cela représente près du triple du montant admissible total observé en 2017 (8,3 M\$).

« Même si la majeure partie de cette croissance est attribuable à la domination de Saxenda et à son prix plus élevé, un plus grand nombre de régimes privés remboursent maintenant les médicaments pour la prise en charge du poids, car ils reconnaissent que les investissements réalisés dans ces produits peuvent réduire le nombre de demandes et les coûts dans d'autres domaines, explique M. Jackson. Les régimes sont encore peu nombreux, mais nous constatons des progrès. »



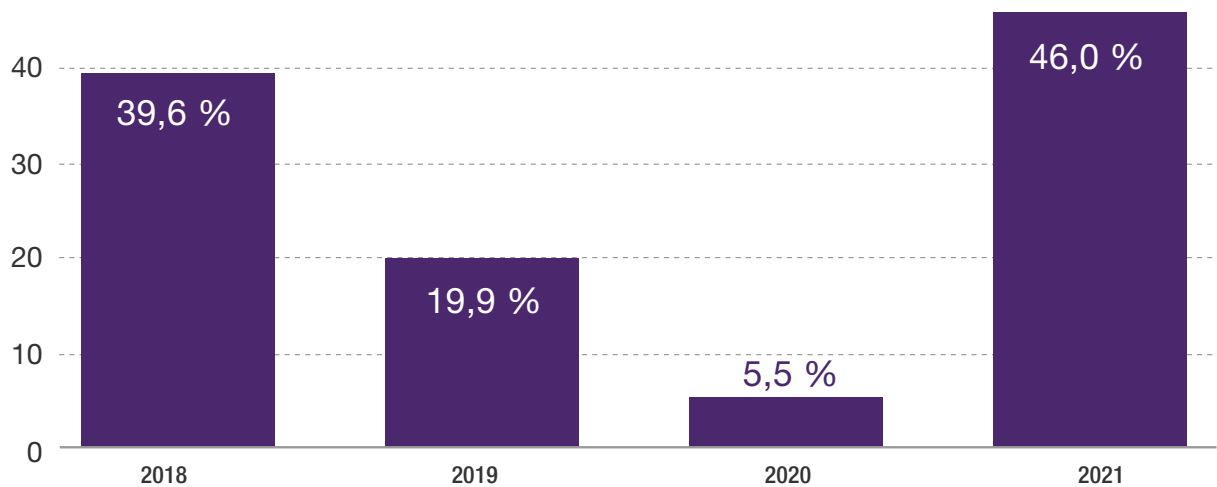
TABLEAU 22 | Médicaments pour la prise en charge du poids :
Part de tous les réclamants et tous les assurés, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



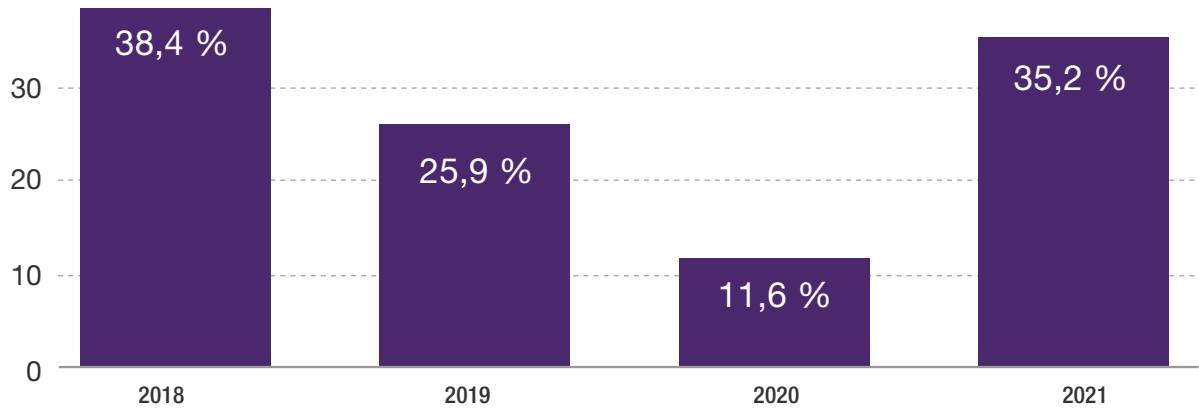
TABLEAU 23 | Médicaments pour la prise en charge du poids :
Variation du nombre de réclamants, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



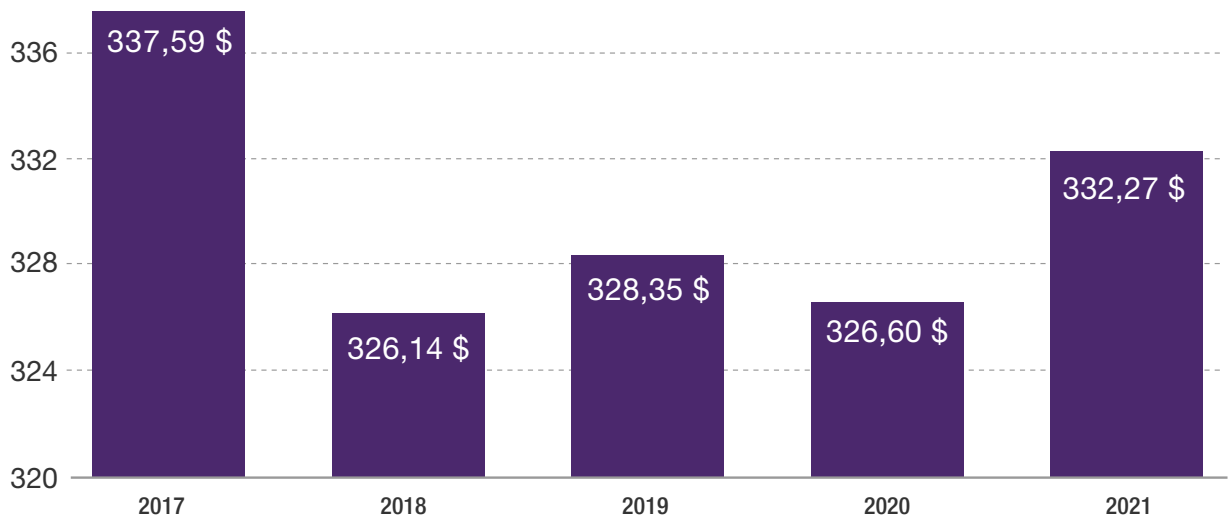
TABLEAU 24 | Médicaments pour la prise en charge du poids :
Variation du nombre de demandes de règlement, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



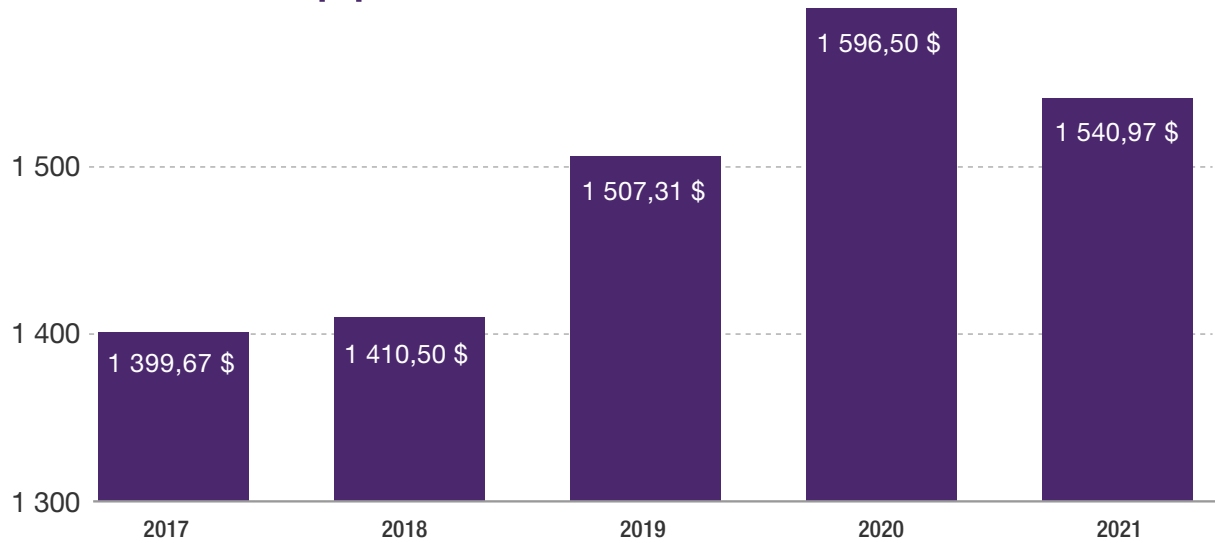
TABLEAU 25 | Médicaments pour la prise en charge du poids :
Montant admissible moyen par demande de règlement, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



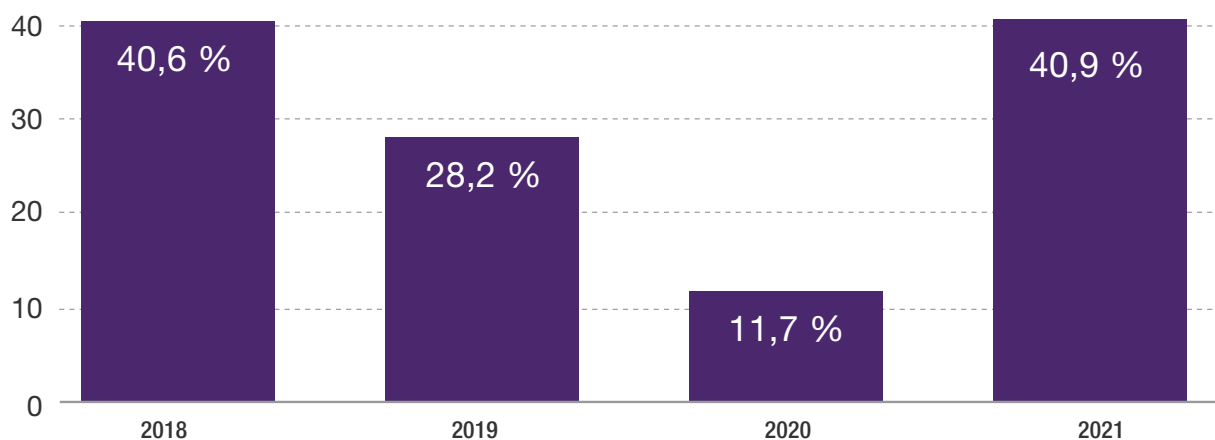
TABLEAU 26 | Médicaments pour la prise en charge du poids :
Montant admissible moyen par réclamant par année, 2017-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



TABLEAU 27 | Médicaments pour la prise en charge du poids :
Variation du montant admissible total, 2018-2021.



Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



Résumé

Pour les quatre catégories de médicaments analysés dans le rapport Veille de 2021 sur les catégories, les tendances en matière de demandes de règlement étaient déjà bien établies avant le début de la pandémie de COVID-19, en mars 2020. Cependant, chaque catégorie comporte ses particularités.

Antidépresseurs – L’augmentation brusque du nombre de demandes en 2020 laisse supposer une utilisation plus élevée chez les personnes qui prenaient déjà des antidépresseurs. Toutefois, il est important de souligner que la croissance du nombre de réclamants et de demandes dans la catégorie des antidépresseurs était amorcée bien avant la pandémie. Mentionnons aussi que les adhérents plus jeunes, soit jusqu’à l’âge de 39 ans, ont constamment représenté une plus grande proportion des réclamants, passant de 38,6 % en 2017 à 42,7 % en 2021.

Analgésiques narcotiques – La part des réclamants qui ont utilisé des analgésiques narcotiques a diminué de 11,9 % en 2017 à 10,3 % en 2021. La majorité des demandes concernaient de petites quantités de produits peu coûteux servant à traiter la douleur aiguë de courte durée. La baisse abrupte du nombre de réclamants durant la première année de la pandémie pourrait être attribuée au nombre moins élevé d’interventions dentaires, de chirurgies et de blessures durant cette période.

Médicaments pour le trouble lié à l’usage de substances – Les régimes privés d’assurance médicaments reçoivent un nombre significativement plus élevé de demandes pour traiter le trouble lié à l’usage de substances (TUS), et cette tendance avait commencé bien avant la pandémie de COVID-19. Bien que les médicaments utilisés pour traiter la dépendance aux opioïdes accaparent la part du lion des dépenses sur le plan du montant admissible, le nombre de réclamants pour des médicaments servant à traiter le problème de consommation d’alcool augmente à un rythme beaucoup plus rapide. À la fin de 2021, on recensait 1,6 réclamant un médicament de ce type pour chaque réclamant un médicament servant à traiter le TUS.

Médicaments pour la prise en charge du poids – Le nombre de réclamants dans la catégorie des médicaments pour la prise en charge du poids a bondi de 46,0 % en 2021, marquant le retour d'un taux de croissance dans les deux chiffres après le ralentissement observé durant la première année de la pandémie. Ce niveau de croissance devrait se poursuivre en raison de l'effet éprouvé de ces médicaments sur la perte de poids, du lancement attendu d'un autre médicament cette année, du nombre croissant de régimes privés acceptant de les rembourser et de la population de patients potentielle.



TABLEAU 28 | Sommaire des tendances en matière d'utilisation de médicaments contre la dépression, la douleur, le trouble lié à l'usage de substances et l'obésité, 2021.

Catégorie	Variation du montant admissible total comparativement à 2020	Montant admissible annuel moyen par réclamant	Variation du nombre de réclamants comparativement à 2020	Part de tous les réclamants
Antidépresseurs	5,4 %	244,23 \$	7,3 %	20,0 %
Analgésiques narcotiques	-5,6 %	121,70 \$	1,4 %	10,3 %
Médicaments pour le trouble lié à l'usage de substances	2,0 %	957,64 \$	18,5 %	0,32 %
Médicaments pour la prise en charge du poids	40,9 %	1 540,97 \$	46,0 %	0,27 %

Source : base de données de TELUS Santé sur les régimes privés d'assurance médicaments; exercice se terminant le 31 décembre 2021 (données extraites le 9 mars 2022).



Veille
de **2022**

sur les catégories : **l'incidence de la pandémie.**

 **TELUS^{MD} Santé**

